

à réduire les dommages (pourriture, décoloration) causés aux produits primaires de la forêt par un entreposage défectueux.

La plupart des questions se posent dans le cas des essences à bois dur, dont la maladie des ormes subéreux (DED), la nécrose du liber de l'orme, la décoloration de l'érable et les dommages causés aux arbres par les polluants atmosphériques. Les pertes considérables d'ormes tués par la maladie ont fait surgir le problème de la destruction du bois infecté dans certaines régions des États-Unis. Comme on interdit de le brûler au Massachusetts, il y est enterré pour que les insectes ne transmettent pas le champignon aux arbres sains. On envisage maintenant d'utiliser le bois d'orme en copeaux entreposés à l'extérieur pour la production de pâte à papier au lieu de le laisser se perdre comme c'est le cas à l'heure actuelle. Dans l'Ontario oriental, les copeaux de bois d'orme sont entassés à l'extérieur avec les copeaux d'érable. Jusqu'ici, on n'y a pas trouvé de champignon, ce qui donne à penser que les conditions qui règnent dans les tas de copeaux sont peu propices à la croissance de cet élément pathogène.

## NOUVEAU COMPARETEUR DE COURANT CONTINU

Les scientifiques et les industriels peuvent maintenant faire une mesure électrique importante avec 10 fois plus de précision qu'auparavant grâce à un nouvel instrument fabriqué au Canada: le comparateur du courant continu.

Cet instrument a été mis au point par le Conseil national de recherches du Canada et il est fabriqué par la *Guildline Instruments Limited*, de Smith Falls, en Ontario. On s'en sert dans la plupart des établissements nationaux de normes, y compris les laboratoires du CNRC et le *National Bureau of Standards*, de Washington.

Il permet de mesurer l'unité de résistance électrique (l'ohm) à un dix-millionième près, alors que la précision des mesures obtenues auparavant n'était que de un millionième. Pour mieux comprendre la grande précision de cet instrument, on peut faire un parallèle en pensant à une distance de un mille qui serait mesurée avec une précision égale à l'épaisseur d'un cheveu.

L'ohm est l'une des unités légales de mesure. Il est nécessaire d'obtenir des mesures de plus en plus précises afin de répondre aux besoins de la technologie moderne.

Les unités de mesure sont établies par des accords internationaux, avec la collaboration du Bureau international des poids et mesures, qui utilise aussi le comparateur de courant continu.

Au Canada, le CNRC doit veiller à ce que ces unités de mesure soient respectées; aux États-Unis, ce travail est confié au *National Bureau of Standards*.

On s'est aussi servi du comparateur de courant continu dans les programmes spatiaux américains qui exigent des mesures extrêmement précises.

## LE CANADA RÉCLAME UN SIÈGE À L'ONU POUR LA CHINE POPULAIRE

(suite de la page 2)

des normes relatives à la qualité de l'eau, de les mettre en pratique le plus tôt possible et de veiller à les faire respecter.

Les entretiens en cours entre les divers paliers de Gouvernement au Canada et aux États-Unis prévoient la récupération et la préservation des Grands Lacs. Un tel projet coûtera des milliards de dollars et mobilisera de vastes ressources humaines et techniques. On aurait pu éviter ces dépenses astronomiques si nous et nos voisins avions pu prévoir et empêcher les dégâts causés au plus grand réservoir d'eau douce au monde.

J'exhorte mes amis des pays en voie de développement à considérer, non seulement le coût de la lutte contre la pollution, mais aussi celui de la pollution elle-même et le gaspillage insensé qu'elle constitue souvent...

\* \* \* \*

## LA LIMITATION DES ARMEMENTS

Le troisième exemple dont je veux me servir pour illustrer l'universalité des problèmes humains, c'est le vaste domaine du désarmement et de la limitation des armements. Monsieur le Président, le Canada est d'avis que les accords conclus dans ce domaine resteront soit incomplets ou inefficaces tant que la République populaire de Chine ne participera pas à nos délibérations et aux études et négociations approfondies en cours à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Il n'est pas dans mon idée de critiquer l'excellent travail accompli ici même, et dont témoignent le Traité de non-prolifération, le Traité de réglementation des dépôts d'armes sous-marines et les travaux en cours portant sur un traité relatif aux armes biologiques, auxquels, dans chaque cas, le Canada a, d'ailleurs, pris une part active et essentielle. Je ne veux pas non plus diminuer l'importance des négociations très encourageantes qui ont lieu actuellement entre les États-Unis et l'URSS pour tenter de mettre un terme à la course aux armements.

Au début de ce mois, à Genève, j'ai eu l'honneur de m'adresser aux délégués de la quatrième Conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'ai profité de ma présence à Genève pour parler, devant la Conférence du Comité sur le désarmement, d'un sujet auquel le Canada attache la plus grande importance, la nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires, y compris les essais souterrains. L'Assemblée